

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 443.

DIMANCHE.

4 SEPTEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 2 septembre.

### ACTIVITÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Nous étions bien certains, lorsque le portefeuille de la guerre a été confié à M. de Brouckere, que la plus grande activité viendrait remplacer dans les bureaux cette coupable négligence, qui a été seule cause de nos désastres. Toutes les parties de l'administration se ressentent déjà de la présence du nouveau ministre.

Nous savons que l'organisation du génie est faite. Les cadres sont, pour ainsi dire complets, et on y supplée par des officiers de ponts et chaussées. Des officiers de génie et de l'état-major sont depuis huit jours sur la ligne, et s'occupent des travaux de campagne pour mettre nos lignes en état de défense.

Un arrêté du 25 août augmente le personnel et le matériel de l'artillerie, de manière à mettre la force de cette arme en rapport avec les autres.

La cavalerie aussi va être portée sur une plus grande échelle. Un escadron de guides et deux escadrons de cuirassiers sont décrétés; les marchés pour les chevaux sont passés. Des marchés vont également être passés pour la confection des caissons et autres équipages de campagne dont l'armée est dépourvue.

On s'occupe en ce moment de l'organisation des gardes civiques de la Flandre. Le peu d'ordre et d'organisation qui règne dans les corps de cette garde ne permet de faire le travail que successivement. La garde civique des Flandres est destinée à faire le service de la ligne vers l'Escaut. Un marché de mille chevaux pour l'artillerie, tous indigènes, a été passé depuis plusieurs jours. On s'occupe activement du confectionnement des effets de campement, tels que pioches, scies, gamelles, bidons, etc.

La présence de l'armée française, si bien organisée, et dont l'équipement, dans toutes les parties, est si soigné, pourra encore servir de modèle pour tout ce qui manque à notre armée. (Indép.)

### DES VOLONTAIRES.

L'arrêté qui licencie les deux bataillons de tirailleurs francs porte que les individus qui en font partie retourneront dans leurs foyers, si mieux ils n'aiment s'engager, pour deux ans au moins, dans quelque régiment de troupes de ligne; or un grand nombre de jeunes gens de Maestricht ont pris service dans ces corps. Que deviendront-ils maintenant? Maestricht est toujours au pouvoir de l'ennemi; aucun d'eux n'ose et ne peut y rentrer, la prison, la peine de mort peut-être, attendent l'audacieux qui y mettrait le pied.

Qu'ils s'engagent, dira-t-on, de nouveau. — Mais accordez-leur la faculté de le faire, et pour cela ne les forcez pas à contracter un engagement de deux ans.

Parmi ces jeunes gens il y en a beaucoup qui n'ont pas de goût pour l'art militaire, et qui n'attendent que la délivrance de leur ville natale pour reprendre les travaux de leur profession; d'autres, qui n'ont pas encore fait choix d'une profession déterminée, n'ont pris les armes que pour défendre leur patrie. Les uns et les autres ont droit à des ménagemens et à des égards.

Ne serait-il donc pas juste qu'on leur permit de continuer à servir dans les rangs qu'ils ont dû quitter, ou bien, si l'on veut s'en tenir à l'arrêté de licenciement, qu'on leur continuât, sur le pied ancien, le paiement de leur solde jusqu'à ce que les négociations leur eussent ouvert les portes de Maestricht?

De quelque manière que ce soit, il faut qu'on vienne à leur secours. (Politique.)

— Le *Messageur de Gand* annonce le remplacement de M. Lamberts-Cortenbach par M. de Ryckère. Que l'on remplace M. Lamberts, à la bonne heure, ce n'est pas nous qui le défendons; mais qu'on le remplace par M. de Ryckère, dont la nullité est passée en proverbe, et dont la scandaleuse démission de membre du congrès est présente à toutes les mémoires; cela n'est pas croyable: le *Messageur de Gand* prend ses desirs pour la vérité.

— Le bruit s'est répandu hier que les troupes françaises s'étaient mises en mouvement pour rentrer au centre de la Belgique. On allait jusqu'à assurer que le 38<sup>e</sup> de ligne, qui était dimanche ici, y rentrerait demain. Nous ne savons rien de positif à cet égard, et le *Moniteur* le sait. (Emancipation.)

— On écrit de Mons, 30 août:

Le 65<sup>e</sup> régiment de ligne français est arrivé hier en cette ville et en est reparti pour Maubeuge dans la journée. Le 25<sup>e</sup>, arrivé hier à midi, séjournera à Mons.

— Nous n'avons jamais prêté nos colonnes aux bruits qui ont couru dans le temps sur la cause de la disparition des diamans de la princesse d'Orange. Mais ce que nous avons lieu d'observer aujourd'hui à propos

de la nouvelle qui annonce que ces diamans ont été retrouvés en Amérique, fait naître en notre esprit d'étranges conjectures.

D'abord la découverte de cet Italien Carrara offre des circonstances bien singulières. C'est la douane de New-York qui est avertie, on ne dit pas par qui, de l'existence présumée de marchandises fraudées dans une maison qu'on lui désigne. La douane fait une visite domiciliaire et trouve dans une chambre occupée par Carrara des boîtes de diamans que celui-ci ne fait aucun effort pour soustraire aux recherches des officiers de la douane. Les chargés d'affaires de la Hollande à New-York interviennent bientôt. L'ordre d'arrêter Carrara est obtenu par eux. Cependant Carrara s'échappe. On le prend un peu plus tard à Long-Island. Il n'avoue rien, et cependant on dit déjà qu'on espère retrouver bientôt une nouvelle partie des diamans de la princesse d'Orange, dont la première partie retrouvée est inventoriée exactement dans les journaux américains par les soins des chargés d'affaires de la Hollande.

Tout cela est déjà bien extraordinaire, mais voici un fait qui nous semble devoir donner encore plus à réfléchir: Nous ne recevons jamais à la rédaction du *Courrier* aucun journal américain, et nous n'avons aucune relation avec l'Amérique. Hier matin, il nous est arrivé par la poste cinq numéros du *New-York-Mercantile-Advertiser*, accompagnés d'une lettre qui nous demandait l'insertion dans nos annonces d'un avis concernant ce journal américain, et qui nous offrait cinq numéros de ce journal comme échantillon. Or, un de ces cinq numéros, qui est du 30 juillet, contient la nouvelle détaillée de la découverte des diamans telle que la rapporte (sans doute en la traduisant du journal américain) le *Lynx* de Bruxelles.

La lettre d'accompagnement du *New-York-Mercantile-Advertiser* ne fait pas remarquer toutefois cette particularité, et l'envoi des échantillons de ce journal est évidemment un prétexte. Le prix de l'insertion d'avis qu'on nous demande n'accompagne pas, comme c'est l'usage, la demande d'insertion, et on n'indique personne qui soit chargé du paiement de ce prix. De plus, les cinq journaux nous sont arrivés par la poste, avec la simple adresse: au *Courrier des Pays-Bas*, et sans timbre indiquant le lieu d'où l'envoi nous a été fait.

Voilà bien des détours pris pour nous faire arriver directement cette fameuse nouvelle de la découverte des diamans volés à la princesse d'Orange. Nous demandons ce que tout cela peut signifier. (Courrier.)

— On lit dans la correspondance du *National* de Paris:

« Le gouvernement belge a donné au gouvernement français cinq généraux. Le maréchal Soult a carte blanche pour les choisir. Ce seront: un général d'état-major, un général d'artillerie, un de cavalerie et deux d'infanterie. Le commandement en chef sera confié à l'un d'entre eux; cette résolution est prise depuis si peu de temps, qu'il est impossible que l'on sache ici sur qui le maréchal Soult aura jeté ses vues.

M. Achille Murat a demandé un grade de colonel dans l'armée belge. Notre gouvernement a fait demander au gouvernement français s'il verrait sans déplaisir le fils de l'ex-roi de Naples servir dans notre armée. On attend la réponse.

— L'installation des chaubres se fera avec une grande solennité.

— Par arrêté du ministère des affaires étrangères, chargé du département de la marine, les lieutenans de vaisseaux A. Plancoq et Nieuwens sont chargés de surveiller les constructions maritimes à Boom, d'y commencer la confection du matériel nécessaire à leur armement.

— A Ostende, on admet sans aucune difficulté les navires qui ont purgé leur quarantaine à Flessingue, ici, au contraire, on astreint les bâtimens venant du Nord non-seulement à une nouvelle quarantaine, mais encore on les empêche d'entrer en rade. On ne comprend rien à ces mesures incohérentes. Le *Comité de la réunion du commerce* est en réclamation près du gouvernement pour faire cesser ces nouvelles entraves.

— On lit dans l'*Indépendant*, la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Voici un fait qui pourra prémunir la commission chargée de faire une enquête sur la conduite des officiers de l'armée, contre les rapports qu'elle recevra, et d'après lesquels, suivant toute apparence, elle maintiendra ou écartera les officiers, selon que ces rapports qui lui seront envoyés leur seront favorable ou non.

Je connais certain major qui, pour s'épargner la peine de faire lui-même le rapport qui lui était demandé, en a chargé un capitaine. Or, il est bon de savoir que ce capitaine, qui a jugé à propos de se débarasser de ses moustaches dans une occasion récente, des marques distinctives de son grade, qui est revenu à son corps vêtu en paysan, qui a abandonné ses hommes au feu devant Hasselt, et les a quittés le jour de la déroute de l'armée de la Meuse, est le personnage chargé du rapport dont il s'agit.

Il est bon de savoir encore que ce même capitaine ayant été l'objet des railleries de plusieurs de mes officiers, il ne manquera pas de donner sur leur compte des notes défavorables, tandis qu'il en donnera de bonnes à son premier-lieutenant, que j'ai vu fuir en avant de Hasselt, le 7 du courant, au seul bruit de la fusillade, entraînant au moins quarante hommes de sa compagnie, qu'il conduisait au camp où je me rendais moi-même. Le fait est patent, et il y a tel officier du 2<sup>e</sup> de chasseurs à cheval qui pourrait l'attester, ayant couru après le lieutenant pour lui brûler la cervelle.

Il est évident que si la commission procède d'après de pareils témoignages, elle manquera totalement son but.

*Un capitaine des volontaires.*

Audenaerde, le 31 août 1831.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LIÈGE.

Il n'est personne qui ne se rappelle ces scènes affligeantes qui dans les premiers jours de juillet troublèrent momentanément la tranquillité publique. On sait que les ouvriers houilleux se coalisèrent à cette époque pour exiger que les propriétaires supprimassent l'emploi, dans les mines, et des chevaux et des camions dits *berlaines*; les excès auxquels se livrèrent ces ouvriers égarés commençaient à devenir menaçans, lorsque l'autorité, prenant enfin une attitude énergique, et ayant opéré l'arrestation de quelques-uns des plus mutins, tout rentra dans l'ordre accoutumé.

Ceux qui furent écroués, au nombre de 19, et une trentaine d'autres, comparaissaient, mardi et mercredi, devant le tribunal correctionnel. Leur défenseur, M<sup>e</sup> Dognée cadet, examina d'abord s'il y avait dans l'espèce la réunion de toutes les circonstances exigées par l'article 415 du code pénal pour constituer le délit de *coalition*; passant ensuite aux faits, il fit valoir les circonstances atténuantes qui militaient en faveur de tous ses clients.

Le ministère public combattit le système présenté par M<sup>e</sup> Dognée en ce qui concerne la question de droit; puis énuméra toutes les nombreuses circonstances qui s'élevaient en faveur des prévenus et réclamaient l'indulgence des tribunaux.

Il annonça ensuite qu'abandonnant la prévention à l'égard de 32 de ces individus contre lesquels l'institution n'avait révélé aucun fait de coopération, il conclut à ce que les autres fussent, selon la part différente qu'ils avaient prise à l'action, condamnés les uns à 15, les autres à 8 jours de prison.

Le tribunal a accueilli dans tous ses points les conclusions du ministère public; puis, par l'organe de M. Collette, juge-président, a adressé aux condamnés une allocution simple et touchante qui parut faire sur ces individus une salutaire impression.

NAMUR, 3 septembre.

Le gouverneur de la province de Namur, vu la demande du S<sup>r</sup> Lehon, agent général des concessionnaires de la canalisation de la Sambre, tendante à ce que la navigation sur cette rivière soit interrompue, à dater du 15 septembre prochain jusqu'au 15 octobre suivant, pour faire exécuter quelques réparations au canal de la Sambre;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. La navigation de la Sambre sera suspendue à dater du 15 septembre prochain jusqu'au 15 octobre suivant, pour exécuter les travaux de réparation dont il s'agit.

2. Expédition du présent arrêté sera adressée à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Namur, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

3. Il sera, en outre, affiché dans les communes riveraines et inséré au Mémorial Administratif de la province.

— On mande de Francfort, le 29 août :

M. le baron d'Hooghvoorst, envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Belges, près la cour d'Autriche, a passé hier ici se rendant à Vienne.

— On lit dans le *Politique* :

Une personne, digne de foi, arrivée récemment de la Hollande, nous communique les détails suivans :

« J'étais à Amsterdam, lorsque les prisonniers belges y sont arrivés au nombre d'environ 300; on les a fait voyager par eau; le peuple d'Amsterdam les a très-bien reçus, on leur a donné de la bière, de l'argent et des habillemens. A Utrecht, le peuple a voulu en massacrer quelques-uns. Leur destination n'était pas alors fixée : premièrement ils devaient être dirigés sur l'aNord-Hollande, c'est pourquoi ils ont été à Amsterdam, à moins qu'on n'ait voulu les faire voir au peuple; ensuite on leur a donné la petite ville de Naarden pour prison.

« Je tiens d'un officier de santé hollandais que l'armée a eu environ 1700 blessés, dans son expédition en Belgique.

« La misère est excessive à Amsterdam; à Gouda, même en plein jour, l'on ne peut presque circuler dans les rues, tellement on est assailli par les pauvres.

« Les catholiques de Rotterdam n'ont pas voulu illuminer leurs maisons le jour de la fête du roi : la régence a craint que les protestans ne se servissent de ce prétexte pour commettre des excès; elle a envoyé aux catholiques des lampions afin qu'ils illuminassent.

« Le général George commande à Nimègue; il m'y a retenu trois jours avant de viser mon passeport, quoiqu'il m'eût été délivrée en Prusse. Les hôteliers, en Hollande, font presque tous banque-roule.

« Il n'est pas vrai qu'il y ait beaucoup de troupes dans les provinces rhénanes. Juliers a 3 à 4000 hommes de garnison; à Aix-la-Chapelle il y en a 1200. Ce sont les seules villes sur mon passage où j'ai vu passablement des militaires. »

— On écrit d'Anvers, 1<sup>er</sup> septembre :

Il est arrivé cet après-midi en ville un bataillon du 1<sup>er</sup> régiment des chasseurs à pied.

Le 2<sup>e</sup> bataillon du 7<sup>e</sup> régiment doit partir demain.

— On mande de Valenciennes, 1<sup>er</sup> septembre :

L'armement de la place de Valenciennes, depuis les premiers jours d'août, a été poussée avec une extrême rapidité. On doit une partie de cet heureux résultat au zèle et à la persévérance de la compagnie d'artillerie de la garde nationale de Valenciennes, qui, depuis le commencement d'août, a fourni tous les jours 20 hommes pour le service de l'armement. Les travaux faits par cette compagnie ressemblent tellement pour leur perfection à ceux faits par les compagnies de ligne, que l'œil le plus exercé ne saurait les distinguer.

— Le gouvernement danois a donné les ordres les plus sévères pour empêcher le débarquement tant à Elsenør que dans le reste de ses états, de tout individu venant d'un port suspect ou infecté du choléra.

— Le corps consulaire à Tanger, représentant le comité sanitaire, a décidé que les bâtimens venant de la Baltique et des ports anséatiques ne seraient pas admis dans les états de Maroc.

— On écrit de Bruges, 1<sup>er</sup> septembre :

Des Anglais arrivés aujourd'hui dans cette ville, annoncent comme certaine et très-prochaine l'arrivée dans l'Escaut de quatre bateaux à vapeur, ayant à bord 4000 hommes de troupes anglaises, destinées à occuper Anvers. Ils doivent être en route, et appareillaient à leur départ.

(Indép.)

— On écrit d'Audenaerde :

« Ainsi que vous l'avez annoncé, M. van Hoobrouck de Mooreghem a été élu sénateur de notre district à la presque unanimité des suffrages. Cette élection a produit partout une vive satisfaction. L'honorable député au congrès a reçu à cette occasion un témoignage éclatant de l'estime et de la considération que sa courageuse indépendance et ses connaissances lui ont méritées à si juste titre. A peine la nouvelle de l'élection était-elle parvenue à Mooreghem, où M. van Hoobrouck a sa maison de campagne, que presque toute la population s'est portée à la rencontre du nouvel élu. Le soir tout le village était en fête : l'avenue du château avait été spontanément ornée de guirlandes et de drapeaux tricolores; l'illumination était des plus brillantes; les cris de *vive notre sénateur!* se mêlaient au son de la cloche et au bruit du canon. Ces démonstrations de joie se sont prolongées bien avant dans la nuit.

L'élection de MM. Thienpont et Liedts à la chambre des représentans est une juste récompense de la conduite patriotique de ces honorables membres du congrès national. Quant à M. Hipp. Dellafaille, que ne recommande aucun antécédent politique, nous osons espérer qu'il saura remplir dignement le mandat dont il a été investi par les électeurs de notre district. »

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 31 août.

L'hérédité de la pairie est presque unanimement condamnée; messieurs Devaux, Thiers et Kératry s'obstinent seuls à la vouloir défendre à la tribune.

La nomination sera laissée au roi; mais elle ne pourrait avoir lieu que sur des listes de candidature formées par voie d'élection.

Les avis sont partagés sur la question du nombre illimité.

Le paragraphe additionnel qui ordonne une nouvelle révision n'a obtenu aucune faveur; il sera repoussé.

On a généralement reconnu que le pouvoir constituant appartient à la chambre; mais on a pensé qu'il n'était pas opportun d'en faire usage. Nous ne comprenons pas, quant à nous, cette inopportunité.

La question qui a suscité les débats les plus animés est celle de la nomination par la couronne. Les centres voulaient substituer aux listes de candidats élus des listes de capacités formées en dehors de toute élection. Le ministère appuie vivement ce système, qui pourtant ne prévaudra pas dans le travail de la commission, à moins que sa majorité ne faiblisse.

L'échec éprouvé par l'opposition dans le choix des commissaires est le résultat d'une séance de la réunion de la rue Rivoli. Le plus grand nombre des membres qui la composent s'étaient déjà prononcés contre le projet ministériel, lorsque MM. Thiers et Rémusat ont déclaré, dans de fort longs discours, qu'une attitude hostile vis-à-vis le cabinet amènerait sa dissolution, et par contre-coup la chute de lord Grey et le triomphe du torysme représenté par Wellington.

Les peureux et les hommes faibles, qui, sans être partisans de la politique du ministère, ont de commun avec lui un amour chimérique de la paix, ou plutôt une crainte désordonnée de la guerre, n'ont pu résister à cette étrange argumentation. Tel est le secret de la défection qu'on a remarquée dans les rangs patriotes.

Au reste, nous le répétons, il y aurait de la niaiserie à donner une trop grande importance à la couleur de quelques choix, au triomphe de certaines nuances d'opinion. La question de la pairie a reçu une impulsion trop forte pour se voir entravée par de faibles obstacles. C'est l'opinion publique qui a commencé cette loi; c'est elle aussi qui la finira QUAND MÊME!

(Les Communes.)

En vérité nous plaignons M. de Montalivet, car il n'y a pas de chose comique qu'on ne lui prête. Le bruit court qu'il doit prochainement présenter aux Chambres un projet de loi sur la liberté d'enseignement, qui surpasse toutes les curiosités dont il nous a donné le divertissement depuis son entrée au ministère. Ce projet serait rédigé d'après les principes suivans :

« L'enseignement est libre en France, et tout citoyen peut ouvrir école, à condition : 1° qu'il soit pourvu d'un brevet de capacité délivré par l'Université; 2° qu'il ne sera fait usage, dans son établissement, que des livres qui auront été désignés par l'Université; 3° enfin qu'il aura fait, pardevant le recteur de l'académie dans le ressort de laquelle il voudra exercer ses fonctions, l'affirmation qu'il ne fait partie d'aucune congrégation religieuse. » (Avenir.) (1)

— Le cabinet de Paris a reçu aujourd'hui du cabinet de Londres les assurances les plus positives de bonne intelligence; ainsi le léger nuage que l'on croyait élevé entre les deux nations desquelles dépend aujourd'hui le sort de l'Europe est entièrement dissipé. Le *Times* en sera pour ses frais de mauvaise humeur. (Sténographe.)

— Il est sérieusement question de porter à Versailles l'établissement des Invalides, et d'affecter ce vaste édifice isolé aux malades de l'Hôtel-Dieu, dont la démolition, ainsi que celle du palais de l'archevêché, dégagerait complètement les abords de Notre-Dame. Cette grande mesure d'utilité publique pour Paris et Versailles doit être mise à exécution avant la fin de l'année.

— Il paraît positif qu'une des maisons de commerce les plus recommandables a reçu un courrier qui lui annonçait un arrangement conclu entre les Russes et les Polonais, d'après lequel l'entrée des Russes à Varsovie paraissait prochaine et positive. Cette nouvelle, qui a décidé de nombreux achats, a amené une hausse assez prononcée; car d'après toutes les lettres qui parviennent de Saint-Petersbourg, l'empereur Nicolas serait disposé à faire toutes les concessions qui ne seraient pas incompatibles avec sa dignité. Nous comprenons son vif désir de terminer une lutte aussi effroyable, où la Russie a perdu son dernier reste de prestige, vu périr ses armées et ruiner ses finances; mais nous ne croyons guère à cette générosité, qu'on à d'autant plus besoin de provoquer qu'on en est moins sûr. L'avenir, malheureusement trop rapproché, nous dira ce qu'est la générosité moscovite.

Hier, à deux heures et demie, le roi, la reine, les princesses Adélaïde et Louise sont sortis pour aller au Haincy.

Aujourd'hui, à onze heures, le roi a présidé le conseil des ministres.

Le roi et sa famille sont partis à deux heures et demie pour aller à Neuilly.

— La cour d'assises de Rennes a acquitté, le 26 août, MM. de Genouillac et d'Héranville, accusés de non révélation dans la conspiration de Louis Cadoudal. L'issue de ce procès a paru fort étrange à beaucoup de monde.

L'auditoire a fait entendre, après la déclaration de non culpabilité, les cris de : *A bas les Chouans! à bas les jurés!*

#### ANGLETERRE. — Londres, 30 août.

Un des assassinats les plus horribles dont fassent mention les annales du crime a été commis dans le voisinage de Brighton.

Un homme du nom de Jean Holloway ou de William Goldsmith, épousa il y a six ans, une femme dont le nom de fille était Bashford. Ce mariage ne fut pas heureux : plusieurs séparations, puis des rapprochements eurent lieu. Plus récemment Holloway abandonna sa femme, et alla demeurer avec une femme nommée Jane Kennard. La femme légitime se trouvant sans moyens de subsistance, s'adressa aux magistrats de Brighton, et ceux-ci forcèrent le mari à lui faire une pension alimentaire de deux schellings par semaine. C'était toujours la femme Kennard qui lui en remettait le montant. Holloway paya long-temps la somme fixée, mais dernièrement il la réduisit à un schelling et demi, puis à un schelling. Nouvelle plainte de sa femme et nouveaux ordres au mari d'exécuter la sentence magistrale.

La dernière fois que vint la femme Kennard, une querelle s'éleva et les deux femmes se battirent; Holloway, peu d'heures après, alla trouver sa femme et l'accabla d'injures, et lorsque le propriétaire insista pour qu'il se retirât, il dit que, dans peu de temps, il se débarrasserait de sa femme. Depuis ce temps, on ne sut ce qu'elle était devenue, jusqu'au moment où l'on trouva le tronc de son cadavre dans un bois taillis, à peu de distance de Brighton.

Il y a environ quinze jours, un pêcheur passa dans ce bois, et la terre avait été remuée récemment dans un endroit seulement; cette circonstance attira son attention. Il vit une partie d'un vêtement, il pensa qu'il y avait un cadavre enterré dans cet endroit; il en parla à ses connaissances, mais il ne fit aucune dénonciation à la justice. Un nommé Gillam et le pêcheur retournèrent dans le bois, mais quoiqu'il fit jour, ils ne firent aucune découverte importante. Gillam revint avec sa mère et sa sœur, et ce fut alors qu'ils virent qu'il y avait quelque chose d'enterré. Gillam instruisit de cette circonstance l'officier de police de Preston. Celui-ci fit faire dans le bois les perquisitions nécessaires.

On trouva un corps de femme horriblement mutilé : le tronc était étendu sur le dos, et les cuisses, qui avaient été coupées à la hanche et aux genoux, étaient déposées auprès. La tête, les bras et les jambes manquaient. Le corps qui était dans un état de putréfaction avancée, était vêtu d'un jupon, d'un corset et d'une robe. Les cuisses n'étaient pas couvertes et paraissaient avoir été amputées avec beaucoup de dextérité, sans que les os fussent fracturés ni les muscles déchirés. Le trou n'avait pas plus de seize pouces de profondeur et plus de deux pieds carrés.

On envoya chercher des chirurgiens, qui déclarèrent que cette malheureuse femme était enceinte de sept à huit mois.

(1) Voilà bien certes de la liberté à la *Figaro*.

Au moment où l'on conservait peu d'espoir de rencontrer quelque chose qui conduisit à la découverte de la vérité, on trouva une jambe vêtue d'un bas, et peu d'instans après la tête, enveloppée d'un morceau de couverture. Diverses personnes en reconnurent les traits, comme elles avaient reconnu les vêtements qui couvraient le tronc. Les médecins vérifièrent que ces parties se rapprochaient parfaitement au cadavre trouvé dans le bois taillis. On assure que les criminels ont fait l'aveu de leur crime.

## Nouvelles de Pologne.

La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 28 août, ne contient aucune nouvelle sous la rubrique de Pologne; mais on y trouve, sous celle de Russie, deux rapports militaires, dont le premier, du feld-maréchal Paskewitsch, est daté du 5 août, de Lowiez, et contient les détails des évolutions et des mouvemens de l'armée, et surtout de l'occupation de Lowiez sur le Bzura par l'armée principale, ainsi que ceux des opérations des divisions de l'armée sous le major-général d'Aurep et le colonel Temirjasew. Il en résulte que, quoique aucun engagement important n'ait eu lieu, les pertes essayées par les Polonais et causées par une retraite précipitée, ont été assez considérables, entre autres celle d'une boulangerie complète pourvue d'une assez grande quantité de pains, et surtout d'un hôpital pour 1500 malades, abondamment pourvu de ce qui y est nécessaire, avec tous les officiers de santé y attachés et plus de 500 militaires.

Le second rapport n'est donné que par extrait, et a pour principal objet l'évacuation de la Lithuanie par les insurgés et son occupation par les Russes. A en croire ce rapport, il ne serait resté des 20,000 Polonais qui étaient accourus au secours des Lithuaniens, que 4000 hommes peu disciplinés qui auraient pu retourner en Pologne.

Les *Berlinsche Nachrichten* ajoutent à ces nouvelles l'annonce qu'un grand nombre de décorations d'ordres militaires a été distribué aux officiers russes qui ont contribué à la réoccupation de la Lithuanie. Ce même journal évalue la force du corps d'armée russe, commandé par le général Rudiger, à 14 bataillons, 30 escadrons, 2 régimens de Cosaques et 42 bouches à feu. On y lit encore une lettre de Cracovie, d'après laquelle la communication avec Varsovie était encore interrompue le 20, mais qu'on y avait appris par une voie extraordinaire que le corps d'armée volhynien de Rosyzki, fort de 7000 hommes avec 9 pièces d'artillerie, aurait remporté près Ilza une victoire sur les Russes, qui y auraient perdu 300 hommes et se seraient retirés par Przysucha et Radom.

— Le journal allemand de Francfort assure, d'après des lettres particulières arrivées dans cette ville, que *Pera*, le faubourg de Constantinople où la plupart des Européens de distinction et presque tous les ministres étrangers résident, serait devenu la proie des flammes.

Ce même journal (*Ober Post Amts Zeitung*) contient un article assez étendu, qui a pour objet la grande influence que l'indépendance de la Pologne doit exercer sur le commerce de l'Allemagne.

Cracovie, 22 août. — La gazette de cette ville donne les nouvelles suivantes de Kielce :

On s'attend sous peu à une bataille entre les généraux Rozoski et Rudiger, qui ont pris position dans le pays entre Rodom et Przysucha; le 19, les deux armées étaient en face l'une de l'autre et semblaient ne pas vouloir éviter le combat. Les Russes ont transporté près Pulawy le pont qui se trouvait près Cieszowa.

Les communications sont libres entre Zawichost, Sandomir et Opotow; nous ne savons à quoi attribuer la non arrivée du courrier de Varsovie, tandis qu'il est arrivé le 19 à Kielce.

## POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

### ÉLECTIONS.

Province de Luxembourg. — District de Luxembourg.

Les électeurs se sont réunis à Mamer. Sénateur, M. Thorn, au premier tour de scrutin. Représentant, M. Berger.

Districts de Diekirch, Arlon et Grevenmacher réunis.

Sénateur, M. Thorn, au premier tour de scrutin.

Districts de Neufchâteau et Virton réunis.

Sénateur, M. Marlet.

Districts de Bastogne et Marche réunis.

Sénateur, M. Henri de Mérode.

Les candidats à la représentation de la province de Luxembourg qui paraissent réunir le plus de chances sont : MM. Nothomb à Arlon, Simons à Diekirch, Dams à Remich, Jacques à Marche, Zoude à Neufchâteau, François à Virton, et d'Hoffschmidt à Bastogne.

— On mande de Liège, 1<sup>er</sup> septembre.

L'harmonie de notre garde civique a donné hier soir des sérénades à messieurs les députés de Liège : Comte de Méan, Jamme, Raikem, de Gerlache et Leclercq. On a rendu le même honneur à M. Lebeau, député de Huy, qui se trouve en ce moment à Liège. Nous devons des remerciemens aux artistes composant l'harmonie, dont le zèle n'a pas été arrêté par une pluie qui n'a cessé de tomber pendant tout le temps qu'ont duré les sérénades. M. Jamme leur a fait servir des rafraichissemens chez lui. (Courr. de la Meuse.)

— On écrit de Gand, 1<sup>er</sup> septembre.

Le *Journal des Flandres*, aux observations contenues dans notre n<sup>o</sup> d'hier sur l'arrestation de l'auteur du vol des diamans de la princesse d'Orange, ajoute la réflexion suivante :

Nous ajouterons à ces remarques du *Courrier*, qu'un voyageur arrivant de la Hollande nous a assuré que dans ce pays même on regarde l'affaire de Carrara comme un conte simulé pour amener la réconciliation de la princesse d'Orange avec le César hollandais.

— On écrit d'Anvers, 1<sup>er</sup> septembre :

*Etat des navires entrés dans le port pendant le mois d'août.*

Belges, 8; anglais, 7; français, 3; américain, 1; hanovien, 1. Total, 20.

*Etat des navires sortis du port pendant le même mois.*

Navires belges, chargés, 3; idem, sur l'est, 1; idem étrangers, chargés, 7; idem, sur l'est, 9. Total 20.

— Les Hollandais ont tiré près du Capitalen-Dam sur des pêcheurs belges. Au Sas-de-Gand ils ne cessent de vexer les habitans qui ont donné le moindre signe d'inclination pour la cause de la révolution. La fête de Guillaume est arrivée : ils ont cru ne pouvoir mieux la célébrer qu'en maltraitant et en accablant de coups ceux qu'ils nomment les ennemis de la cause nationale.

— On mande de Londres, en date du 30 août :

Les ministres des grandes puissances ont tenu hier au bureau des affaires étrangères une conférence à laquelle ont aussi assisté les envoyés extraordinaires de la Russie et de l'Autriche, le comte Matuschewitz et le baron de Wessenberg, ainsi que le baron van Zuylen de Nyvelt, ministre hollandais, chargé d'une mission spéciale. La conférence a duré une heure et demie.

— M. Van de Weyer, ministre belge, a fait hier une visite à lord Palmerston.

**COMMERCE.**

**MARCHÉ DE BRUXELLES, du 2 septembre.**

*Halle aux céréales.* — Le marché a été bien approvisionné, mais la vente a été lente aux prix suivans : froment vieux, de fl. 14 10 s. à 15, d<sup>o</sup> nouveau, de 13 à 15; seigle vieux, de 8 à 8 4, d<sup>o</sup> nouveau, de 7 16 à 8; avoine vieille, de 4 à 4 10, d<sup>o</sup> nouvelle, de 3 4 à 4 8.

Le froment, le seigle et l'orge marchands, trouvent peu d'acheteurs, et les avoines sont sans preneurs pour le moment; on cote : froment roux nouveau du pays, de fl. 14 à 14 10, d<sup>o</sup> roux étranger, de 14 10 à 14 14; seigle du pays, de 7 16 à 8, d<sup>o</sup> séché, de 8 à 8 4; orge des polders, de 6 à 6 4; d<sup>o</sup> du pays wallon, de 5 8 à 5 14; avoine hors des barrières, de 3 6 à 4; graine de colza, de 11 16 à 12 6; d<sup>o</sup> de lin, de 10 14 à 11; les approvisionnemens en graine de colza, sur notre place, sont de 12 à 14,000 hect.

*Huiles.* — Il n'est pas survenu de grandes variations; on cotait ce matin : huile de colza disp., fl. 51; sept., 51; oct. et nov., 51 1/2; déc., 52; huile de lin disp., 55; oct., nov. et déc., 56. La liquidation des huiles de colza s'est faite à 51 fl.

*Tourteaux.* — Colza fl. 74, d<sup>o</sup> de lin 115 à 118.

Tout ce qui précède est en argent de Brabant.

*Ventes publiques à Ostende.* — Le 7 septembre 330 bouc. tabac Richmond, qté sup.; 70 d<sup>o</sup> côtes Virginie; environ 50 tonneaux bois de Campêche; 820 b. riz Caroline, nouveau; 160 b. coton Georgie; 29 c. sucre jaune et brun du Brésil, 180 c. d<sup>o</sup> blanc de Chine, 394 s. d<sup>o</sup> jaune de Siam; 30 l. essence de térébenthine; 36 b. vernis pour peindre.

*Halle aux suifs.* — Le suif est coté 41 cents. Chandelles, 53 cents.

**PRIX DES HUILES. — Lille, 30 août.**

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza . . . . .	17	21	73 f.	" "	9 50. 10 "
Oeillette . . . . .	"	"	"	"	" " " "
Id. bon goût . . . . .	20	21	94 50	" "	8 " 8 25
Lin . . . . .	18	21	83	" "	15 " 17 "
Caméline . . . . .	18	20	82	" "	9 50 " "
Chanvre . . . . .	12	"	83	" "	9 " " "
Huile épurée pour quinquets			81	" "	" " " "
Idem réverbères			79	" "	" " " "

**BOURSE D'ANVERS, du 1<sup>er</sup> septembre.**

Rente remboursable	85.	Rente perp. Esple à Paris.	47 1/4.	P
Emprunt de 12 millions	73 et A	" " " à Amst.	42 à 42 1/8.	A
Autriche métalliques	80	Anglo-Danois à Londres	62	
Lots de 100 fl.		Certificats de Naples	64 1/8 et	P
" 250 fl.	350	Sicile emp. de 1821.	80 et	P
Lots de Pologne.	76	" " 1824.	79	P
Guebhard 1824.	61			

*Bourse d'Amsterdam, du 27 août.* — Dette active, 36 1/2; dette diff. 00; billet de change, 13 3/8; synd. d'amort., 58 3/4.

*Bourse de Paris, 31 août.* — Rentes 5 p. 0/10 au compt., jouiss. du 22 mars 1830, 89 fr. 60 c. — 4 p. 0/10, 72 fr. 50 c. — Rentes 3 p. 0/10, jouissance du 22 juin 1830, 58 fr. 95 c. — Act. de la banque, 1520 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 69 fr. 00 c. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 62 fr. 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 47 fr. 3/8. — Emprunt d'Haiti, 190 fr. 00 c. — Emprunt de France, 1831, 88 fr. 95.

*Cours de Vienne, du 22 août.* — Métal, 78; act. de la banque, 925.

*Du 23, Mét., 78 1/2; act. de la banque, 929 2/5.*

**ÉTAT CIVIL DE JUILLET 1831.**

Naissances . . . . .	Masculin 37.	} Y compris 13 enfans trouvés exposés, dont 5 garçons, 8 filles.
	Féminin 30.	
Mariages . . . . .	8.	
Décès . . . . .	Masculin 45.	}
	Féminin 22.	

**Mois d'AOÛT.**

Naissances . . . . .	Masculin 42.	} Y compris 13 enfans trouvés exposés, dont 7 garçons, 6 filles.
	Féminin 28.	

Mariages . . . . . 8.

Décès . . . . . { Masculin 45.  
Féminin 22.

**Marché de Namur du 30 août 1831.**

	Fl.	C <sup>s</sup> .	C <sup>es</sup> .
Froment-roux, la rasière . . . . .	10	96	66
Seigle . . . . .	6	15	00
Avoine . . . . .	2	50	50
Pommes de terre . . . . .	1	54	28
Beurre . . . . .	0	70	70

**ANNONCES.**

1202. **AVIS.**  
5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque. S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1226. A louer pour entrer en jouissance de suite la belle et spacieuse maison, située Place Lilon, N° 1217, très-beaux salons, deux cuisines, dix-huit places à feu, écurie pour huit chevaux, remise, grand magasin et un bâtiment détaché.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques. S'adresser au notaire Delvigne.

791. **EFFETS PUBLICS.**  
Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1229. *Adjudication publique.*  
En vertu des ordres de M. l'intendant militaire de l'armée française en Belgique, il sera procédé, le 7 septembre courant, aux adjudications publiques des livraisons, dans les magasins militaires de l'administration française, à Namur, des denrées suivantes, savoir :

- 1<sup>o</sup> Adjudication. — *Viande sur pied.*
- 2<sup>o</sup> Adjudication. — *Bière et Sel.*
- 3<sup>o</sup> Adjudication. — *Foin et Paille.*

Ces adjudications se feront publiquement, sur soumissions cachetées, le 7 septembre courant, à 8 heures du matin, au bareau de M. le sous-intendant militaire français, rue St Aubain, N° 156, à Namur.

Chaque concurrent présentera sa soumission à la commission, en la séance d'adjudication.

Les divers cahiers des charges déterminent les quantités que comportent les livraisons à effectuer, leurs clauses et conditions. On pourra en prendre connaissance audit bureau.

Namur, 2 septembre 1831.

*Le sous-intendant militaire français,*  
St LÉON.

1230. Vendredi 16 octobre 1831, à dix heures du matin, les héritiers du sieur Gilles, en son vivant avoué à Namur, feront vendre pardevant M. le juge de paix du canton de Namur (nord), en son domicile, à Namur, et par le ministère de maître Gislain, fils, notaire audit Namur, à ce commis par jugement du tribunal de première instance séant à Namur, en date du 21 juillet 1831.

1<sup>o</sup> Une maison située rue des Brasseurs, à Namur, cotée du N° 602, joignant d'un côté au sieur Péné, et de l'autre à la maison ci-dessus.

2<sup>o</sup> Une autre maison située aussi rue des Brasseurs, à Namur, cotée du N° 603, joignant d'un côté à la maison précédente et de l'autre au sieur Honnart.

Cette maison est divisée en deux lots; elle se vendra en détail ou en masse avec la maison du numéro premier.

1228. **AVIS.**  
L'administration communale du Bruly, arrondissement de Philippeville, canton de Couvin, prévient les personnes qui désireraient obtenir une place d'instituteur primaire, que celle de cette commune est vacante et qu'on la mettra au concours le 15 septembre à neuf heures du matin.

Les avantages attachés à cette place, sont un traitement de 150 florins, la rétribution des élèves et 25 florins d'indemnité de logement.

*Le Bourgmestre,*  
DUPONT.  
Par ordonnance : *Le secrétaire,*  
DEBOER.